Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260422-DLIB_20260409-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 22 avril 2026
Délibération n° 2026-04-09
Domaine d'intervention : 5.3
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibération du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Sabrina GUEGAN.

Madame Sabrina GUEGAN a donné procuration à Madame Claire JESTIN.

Monsieur Bruno DOLOU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un référent sécurité routière

Depuis l'année 2007, une charte départementale entre l'association des maires du Finistère et la Préfecture a été signée, définissant un partenariat avec les collectivités territoriales ayant pour but de rapprocher l'action de sécurité routière des citoyens.

En 2010, ce partenariat a abouti à la création du réseau des élus référents « sécurité routière », chargés de diffuser et d'animer une culture et une politique à ce sujet au niveau communal.

Le conseil municipal est invité à désigner cet élu référent. La candidature de Monsieur Bruno DOLOU est proposée.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. Dominique LE CORRE, adjoint au maire ;

Après en avoir délibéré,

- décide, à 27 voix pour (contre : 0 ; abstention :0), de procéder par vote à main levée à la désignation du référent sécurité routière.

Monsieur Bruno DOLOU, candidat, a obtenu 21 voix.

Il est désigné référent sécurité routière

Le Maire,

Pascal LINCOT